



Réclamation immédiate prestation compensatoire.

Par **Didier24**, le **06/06/2010** à **18:55**

Bonjour,

Divorcé depuis le 2 mars 2010, je suis tenu de verser une prestation compensatoire de 9 000€. Nous avons une maison en indivision. Le paiement de la totalité du crédit ainsi que des Impôts fonciers de cette maison sont à ma charge depuis mon départ et Mme y réside toujours avec son compagnon. Elle a obtenu la résidence gratuite suite et après avoir formulé appel en juin 2008. Mme me réclame le paiement immédiat de la prestation compensatoire alors que je n'ai jamais touché d'indemnités d'occupation. La liquidation matrimoniale n'est toujours pas en cours chez le notaire. Mme a t'elle le droit de me poursuivre pour non paiement immédiat ? J'ai rdv avec mon avocat le vendredi 11/06, que me conseillez vous ? Puis je proposer que la somme soit déduite de la part de maison que je suis en droit d'obtenir ? Environ 90 000€.

Merci de votre réponse.

Cordialement